



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2023-038

PUBLIÉ LE 10 MARS 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé /**

19-2023-03-10-00002 - Arrêté portant réquisition d'un médecin généraliste pour le secteur 7 de Brive-la-Gaillarde pour assurer la permanence de soins ambulatoires (2 pages)

Page 3

19-2023-03-10-00001 - Arrêté portant réquisition de personnels de Service de l'Offre enfance de l'IME de PUYMARET géré par l'ADAPEI (12 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

19-2023-03-10-00002

Arrêté portant réquisition d'un médecin  
généraliste pour le secteur 7 de Brive-la-Gaillarde  
pour assurer la permanence de soins  
ambulatoires

## **ARRÊTÉ portant réquisition d'un médecin généraliste pour le secteur 7 de Brive-la-Gaillarde pour assurer la permanence des soins ambulatoires**

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;

**Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.1435-5, L.4163-7, L.6314-1 et suivants, R.4127-1 et suivants, et R.6315-1 et suivants ;

**Vu** le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît ELLEBOODE ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze ;

**Vu** l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine du 19 août 2022 portant application du cahier des charges régional de la permanence des soins en médecine ambulatoire en Nouvelle-Aquitaine ;

**Considérant** le courrier adressé au conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Corrèze le 10 mars 2023 par Madame le Docteur Cécile LEINEKUGEL LE COCQ-BUGEAT qui notifie se porter gréviste le 13 mars 2023 ;

**Considérant** que le tableau de garde de la permanence des soins du secteur 7 de Brive la Gaillarde transmis par le conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Corrèze pour le mois de mars 2023, fait apparaître le positionnement du Docteur Cécile LEINEKUGEL LE COCQ-BUGEAT sur un créneau le 13 mars 2023 ;

**Considérant** que l'absence de Madame le Docteur Cécile LEINEKUGEL LE COCQ-BUGEAT pour exercer la permanence des soins le 13 mars 2023, est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du secteur 7 de Brive la Gaillarde, dans un contexte actuel de fortes tensions aux urgences dans les établissements de santé du département, qu'elle constitue ainsi une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public (article L.6314-1 du Code de la Santé Publique) ;

**Considérant** l'impossibilité, notamment pour les services d'urgence, d'assurer par substitution la réponse aux besoins de soins relevant de la permanence des soins ;

**Considérant** l'urgence qui s'attache à la situation et la nécessité de garantir la mise en œuvre effective de la permanence des soins sur le secteur considéré ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Docteur Cécile LEINEKUGEL LE COCQ-BUGEAT, 8 Boulevard Voltaire, 19100 Brive-la-Gaillarde est réquisitionnée pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le secteur 7 de Brive-la-Gaillarde :

**- le lundi 13 mars 2023 de 20h00 à 24h00**

**Article 2** : Le médecin requis doit être joignable par le SAMU centre 15 à tout instant sur son numéro de téléphone professionnel durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3** : Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4** : Un recours contre cette décision peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 5** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au médecin concerné.

Tulle, le **10 MARS 2023**

Le préfet

Étienne DESPLANQUES

Agence Régionale de Santé

19-2023-03-10-00001

Arrêté portant réquisition de personnels de  
Service de l'Offre enfance de l'IME de PUYMARET  
géré par l'ADAPEI

## ARRÊTÉ

### Portant réquisition de personnels du Service de l'Offre enfance de l'IME de PUYMARET géré par l'ADAPEI

Le Préfet du département de la Corrèze,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

**VU** le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît ELLEBOODE ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze ;

**VU** le préavis de grève nationale déposé du 13 mars 2023 au 17 mars 2023 ;

**VU** le courrier de l'ADAPEI du 10 mars 2023 informant Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels du service de l'Offre enfance de l'IME de PUYMARET, 34 rue Denis Papin 19360 Malemort-sur-Corrèze ;

**CONSIDÉRANT**, sur la base des éléments transmis par son directeur l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans le tableau annexé afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés selon les tableaux annexés, du 13 mars 2023 à partir de 8h00 au 17 mars 2023 jusqu'à 16h45.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

À Tulle, le **10 MARS 2023**

Le Préfet,



Étienne DESPLANQUES

Annexe

- Liste des personnels réquisitionnés



**Listing des professionnels à réquisitionner**

Lundi 13 mars 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
GERARDIN	Emma	AMP	8h-16h30	UEMA
BELHRALI	Saadia	AMP	8h-16h30	UEMA
PANTENE	Marine	ME	8h-16h30	UEMA
MOURIGAL	Sandrine	EJE	8h15-16h15	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
MAUREAU	Charlotte	AMP	9h-16h45	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
LAFLEUR	William	AMP	8h30-16h30	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
TESSON	Corinne	ES	11h30-16h45	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
RIBOULET	Léa	ME	8h30-12h45 13h15-16h30	Dispositif d'Autorégulation
BEAUFRERE	Sophie	AMP	11h30-16h45	IME – Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	11h30-16h45	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	11h30-16h45	IME – Groupe Autisme
VIOSANGE	Kelly	AMP	11h30-16h30	IME – Groupe Autisme
GROFF	Marie-Luce	AMP	16h45-20h45	IME – Groupe Autisme
PAROLI	Jean Baptiste	ME	11h30-16h45	IME – Semi Autonome
BROC	Justine	AMP	16h30-22h15	IME – Semi Autonome
CARVIN	Mélanie	ME	11h30-14h30	IME – Semi Autonome
LASCAUX	Alexia	AMP	11h30-16h30	IME – Polyhandicap
MORISSE	Maeva	Aide-soignante	11h30-16h45	IME – Polyhandicap
PEIREIRA	Elina	AMP	11h30-16h00	IME-Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	16h45-22h15	IME-Polyhandicap
AHIZOUN	Hayate	AMP	11h30-16h30	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	11h30-16h45	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ES	16h45-20h00	IME-Polyhandicap

MUHENEHENE	Martine	AS	11h30-16h30	IME-Polyhandicap
CHAMBAS	Emma	Aide-soignante	11h30-22h15	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	22h-00h00	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	22h-00h00	IME- Groupe Autisme
BETAÏLLE	Valérie	IDE	8h30-13h00 15h30-18h45	IME

**Listing des professionnels à réquisitionner**

Mardi 14 mars 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
CROUZEVIALLE	Manon	AMP	8h-16h30	UEMA
BELHRALI	Saadia	AMP	8h-16h30	UEMA
PANTENE	Marine	ME	8h-16h30	UEMA
MOURIGAL	Sandrine	EJE	8h15-16h15	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
MAUREAU	Charlotte	AMP	9h-16h45	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
LAFLEUR	William	AMP	9h15-16h30	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
JACQUES	Nadège	EJE	8h30-16h45	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
BOESWILLWALD	Grischka	ME	8h30-12h15 12h45-16h30	Dispositif d'Autorégulation
BEAUFRERE	Sophie	AMP	6h30-13h15	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	13h15-20h45	IME – Groupe Autisme
MORISSE	Maeva	AS	08h45-16h30	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	08h45-11h30	IME – Groupe Autisme
VIOSANGE	Kelly	AMP	11h30-16h45	IME – Groupe Autisme
GROFF	Marie-Luce	AMP	08h45-16h45	IME – Groupe Autisme
PAROLI	Jean Baptiste	ME	6h30-12h00	IME – Semi Autonome
FERNANDES	José	AMP	17h-22h15	IME – Semi Autonome
BROC	Justine	AMP	9h15-16h45	IME – Semi Autonome
CONTRASTIN	Julie	CESF	8h45-16h00	IME – Semi Autonome
LASCAUX	Alexia	AMP	7h15-16h30	IME – Polyhandicap
HOCHARD	Béatrice	AS	14h-22h15	IME – Polyhandicap
CHAGNAUD	Michèle	ES	8h45-16h00	IME – Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	9h15-16h45	IME-Polyhandicap
AHIZOUN	Hayate	AMP	6h30-12h00 13h30-16h45	IME-Polyhandicap

GILMANN	Maeva	AMP	7h-13h30	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	13h30-20h00	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ES	8h45-16h45	IME-Polyhandicap
CHAMBAS	Emma	Aide-soignante	13h30-22h15	IME-Polyhandicap
TOUMI	Delphine	AUX P	8h45-13h30	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	00h00-06h45 22h00-00h00	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	00h00-06h45 22h-00H00	IME- Groupe Autisme
BETAÏLLE	Valérie	IDE	8h30-13h30	IME

**Listing des professionnels à réquisitionner**

Mercredi 15 mars 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
MOURIGAL	Sandrine	EJE	8h45-13h30	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
TESSON	Corinne	ES	8h30-13h30	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
			13h30-16h45	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
LAFLEUR	William	AMP	8h30-13h00	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
JACQUES	Nadège	EJE	9h-16h30	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
BEAUFRERE	Sophie	AMP	8h45-16h30	IME – Groupe Autisme
MORISSE	Maeva		6h30-8h45	IME – Groupe Autisme
			8h45-16h00	IME – Polyhandicap
CHAYLA	Cindy	AS	8h45-16h45	IME – Groupe Autisme
ROCHER	Romain	ES	13h15-16h45	IME – Groupe Autisme
VIOSANGE	Kelly	AMP	08h45-13h30	IME – Groupe Autisme
GROFF	Marie-Luce	AMP	13h30-20h45	IME – Groupe Autisme
FERNANDES	José	AMP	8h45-13h30	IME – Groupe Autisme
			17h00-22h15	IME – Semi Autonome
PAROLI	Jean Baptiste	ME	8h45-16h45	IME – Semi Autonome
BROC	Justine	AMP	13h15-19h00	IME – Semi Autonome
CARVIN	Mélanie	ME	6h30-13h30	IME – Semi Autonome
LASCAUX	Alexia	AMP	9h15-16h30	IME – Polyhandicap
PEIREIRA	Elina	AMP	7h15-11h30	IME-Polyhandicap
CHAGNAUD	Michèle	ES	16h45-22h15	IME-Polyhandicap
HOCHART	Béatrice	AS	11h30-16h45	IME-Polyhandicap
AHIZOUN	Hayate	AMP	8h30-12h00	IME-Polyhandicap
			13h30-16h30	
TOUMI	Delphine	AUX P	7h00-13h30	IME-Polyhandicap

GROUZARD	Lydia	AS	11h30-20h00	IME-Polyhandicap
PHILIPPE	Stéphanie	ES	13h30-22h15	IME-Polyhandicap
MUHENEHENE	Martine	AS	8h45-12h 13h30-16h45	IME-Polyhandicap
GAUYACQ	Marie	ME	8h30-13h30	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	22h00-00h00 00h00-06h45	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	22h-00H00 00h00-06h45	IME- Groupe Autisme
BETAILE	Valérie	IDE	8h30-16h00	IME

**Listing des professionnels à réquisitionner**

Jeudi 16 mars 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
CROUZEVIALLÉ	Manon	AMP	8h-16h30	UEMA
BELHRALI	Saadia	AMP	8h-16h30	UEMA
PANTENE	Marine	ME	8h-13h30	UEMA
MOURIGAL	Sandrine	EJE	8h15-16h30	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
MORISSE	Maeva	AS	9h00-16h30	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
LAFLEUR	William	AMP	9h00-16h30	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
JACQUES	Nadège	EJE	8h30-16h45	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
RIBOULET	Léa	ME	8h30-12h45 13h15-16h30	Dispositif d'Autorégulation
BEAUFRERE	Sophie	AMP	8h45-16h45	IME – Groupe Autisme
BACH	Mélanie	ME	6h30-11h30	IME – Groupe Autisme
GERARDIN	Emma	ES	8h45-13h00	IME – Groupe Autisme
VIOSANGE	Kelly	AMP	13h00-20h45	IME – Groupe Autisme
CHAYLA	Cindy	AS	11h30-16h45	IME – Groupe Autisme
GROFF	Marie-Luce	AMP	08h45-16h30	IME – Groupe Autisme
PAROLI	Jean Baptiste	ME	17h00-22h15	IME – Semi Autonome
CARVIN	Mélanie	ME	09h00-19h00	IME – Semi Autonome
CONTRASTIN	Julie	CESF	06h30-14h00	
LASCAUX	Alexia	AMP	07h15-16h15	IME – Polyhandicap
PEIREIRA	Elina	AMP	14h15-22h15	IME-Polyhandicap
CHAGNAUD	Michèle	ES	09h30-16h30	IME-Polyhandicap
HOCHART	Béatrice	AS	8h45-16h45	IME-Polyhandicap
MOTTA	Aurélie	AS	06h30-13h30	IME-Polyhandicap
GILMANN	Maeva	AUX P	11h30-22h15	IME-Polyhandicap
GAUYACQ	Marie	ME	07H00-12H	IME-Polyhandicap
AHIZOUN	Hayate	AMP	08H45-13H30	IME-Polyhandicap
FERNANDES	José	AMP	08H45-12H00	IME-Polyhandicap

			13H30-16H45	
<b>MUHENEHENE</b>	Martine	AS	13h30-21H00	IME-Polyhandicap
<b>PHILIPPE</b>	Stéphanie	ES	11h30-17h00	IME-Polyhandicap
<b>MONRIBOT</b>	Aurélie	Surveillant de nuit	00h00-06h45 22h-00h00	IME-Polyhandicap
<b>MIRANDE</b>	Jean Marc	Surveillant de nuit	00h00-06h45 22h-00H00	IME- Groupe Autisme
<b>BETAILE</b>	Valérie	IDE	08h30-12h30 15h00-18h45	IME



**Listing des professionnels à réquisitionner**

Vendredi 17 mars 2023

NOM	PRENOM	PROFESSION	HORAIRES DE TRAVAIL	LIEU DE TRAVAIL
CROUZEVALLE	Manon	AMP	8h-16h30	UEMA
BELHRALI	Saadia	AMP	8h-13h30	UEMA
PANTENE	Marine	ME	8h-16h30	UEMA
MOURIGAL	Sandrine	EJE	12h45-16h15	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
MAUREAU	Charlotte	AMP	8h15-13h00	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
TESSON	Corinne	ES	8h15-16h45	Unité D'enseignement Externalisée Louis Pons
LAFLEUR	William	AMP	9h00-16h45	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
JACQUES	Nadège	EJE	08h30-16h30	Unité D'enseignement Externalisée Cabanis
RIBOULET	Léa	ME	8h30-12h45 13h15-16h30	Dispositif d'Autorégulation
GERARDIN	Emma	ES	07h15-13h30	IME – Groupe Autisme
BEAUFRERE	Sophie	AMP	13h-16h30	IME – Groupe Autisme
VIOSANGE	Kelly	AMP	08h45-16h45	IME – Groupe Autisme
GROFF	Marie-Luce	AMP	08h45-16h45	IME – Groupe Autisme
PAROLI	Jean Baptiste	ME	8h45-16h45	IME – Groupe Autisme
CONTRASTIN	Julie	CESF	13h-16h30	IME – Semi Autonome
CHAYLA	Cindy	AS	08h45-16h45	IME – Semi Autonome
CARVIN	Mélanie	ME	6h30-13h00	IME – Semi Autonome
PEIREIRA	Elina	AMP	9h15-16h45	IME-Polyhandicap
ORTEGA	Marion	ME	06h30-12h00	IME-Polyhandicap
FERNANDES	José	AMP	06h30-11h30 11h30-16h15	IME-Polyhandicap IME-Polyhandicap
CHAGNAUD	Michèle	ES	08h45-16h30	IME-Polyhandicap
GROUZARD	Lydia	AS	7h00-12h00	IME-Polyhandicap

MOTTA	Aurélie	AS	08h30-16h30	IME-Polyhandicap
GILMANN	Maeva	AMP	11h30-16h30	IME-Polyhandicap
MUHENEHENE	Martine	AS	8h45-12h00 14h00-16h45	IME-Polyhandicap
TOUMI	Delphine	AUX P	09h00-16h45	IME-Polyhandicap
MONRIBOT	Aurélie	Surveillant de nuit	00h00-06h45	IME-Polyhandicap
MIRANDE	Jean Marc	Surveillant de nuit	00h00-06h45	IME- Groupe Autisme
BETAILE	Valérie	IDE	08h30-15h30	IME